



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

Période du mois de juillet 2021

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**
- **CONCLUSION**
- **RECOMMANDATIONS**

● INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Les élections présidentielles, législatives et communales organisées en date du 20 mai 2020 ont été organisées dans un climat de peur suite aux actes de harcèlement à l'endroit des militants de l'opposition en particulier les membres du CNL. Cette seule journée du triple scrutin a vu des violations des droits humains notamment des arrestations arbitraires par centaine des membres du CNL surtout les mandataires politiques à travers tout le pays.

Nous avons aussi observé des cas d'emprisonnements, des cas de tortures et même des cas d'assassinats.

La commission des nations-unies d'enquête sur le Burundi a déploré dans ce rapport du 17 septembre 2020 que la situation des droits de l'homme ne s'est pas malheureusement améliorée, la Commission d'enquête n'a pas relevé de signes d'amélioration tangible de la situation des droits de l'homme malgré les déclarations à cet effet du nouveau chef d'Etat burundais. « A ce jour, nous constatons peu de changements positifs depuis l'entrée en fonction du Président Évariste Ndayishimiye », a déclaré le Président de la Commission d'enquête de l'ONU, Doudou Diène, lors de la publication de son quatrième rapport à Genève le 17 septembre 2020. Le Président de la commission suggère qu'il y ait « des transformations profondes et durables ».

Parmi « les facteurs de risque » mis en avant par les enquêteurs onusiens, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ». Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti au pouvoir concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Les enquêteurs onusiens ne notent pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport **dix-sept (17)** cas d'assassinats, **treize (13)** cas d'enlèvements, **trente-sept (37)** cas d'arrestations

arbitraires et détentions illégales ainsi que **trois (3)** cas d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au BURUNDI une année après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de juillet 2021, l'Acat-Burundi a pu répertorier **dix-sept (17)** cas d'assassinats.

1. En date du 04 juillet 2021, deux (2) corps sans vie d'hommes non identifiés ligotés et suspendus sur un arbre dans un champ de manioc, ont été découverts par les pêcheurs sur la colline de KABURANTWA, commune de BUGANDA, en province de CIBITOKÉ. Les auteurs de ce double meurtre ne sont pas encore connus.
2. En date du 04 juillet 2021, un corps sans vie de Charles NIZIGIYIMANA, résidant au village de paix de RUGOMBO a été découvert sur la colline de SAMWE, de la commune RUGOMBO en province de CIBITOKÉ. Les auteurs ainsi que les mobiles d'assassinat restent inconnus.
3. En date du 09 juillet 2021, un corps sans vie ligoté et égorgé d'un militant du CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de Gilbert NDIMURWANKO, récemment rentré d'exil en provenance de la République Démocratique du Congo (RDC) où il s'était réfugié depuis 2015 a été découvert près de chez lui dans la localité de GISOVU, zone KIYENZI en

commune KANYOSHA dans la province BUJUMBURA. Les auteurs de son assassinat ne sont pas encore connus.

4. En date du 10 juillet 2021, un corps sans vie d'un militant du CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de Sixbert SIBOMANA a été découvert dans la localité de NYAMABOKO, zone KIYENZI en commune KANYOSHA de la province BUJUMBURA. Selon une source dans la localité, la victime avait été porté disparu le 08 juillet de cette année lorsqu'il se rendait en Mairie de BUJUMBURA pour un rendez-vous auprès d'un ophtalmologue.
5. En date du 10 juillet 2021, un corps sans vie de Jean SINDIHEBURA, veilleur de nuit a été découvert suspendu sur un arbre à l'aide d'une corde à son poste de travail à la résidence d'un employé de l'Agence de coopération Internationale Allemande pour le Développement (GIZ) située au quartier MUSINZIRA de la commune et province de GITEGA. Les circonstances dans lesquelles la victime a été assassinée restent incertaines.
6. En date du 11 juillet 2021, un corps sans vie décapité et non identifié a été découvert dans un champ de bananeraie situé dans la localité de BUHINA, zone KIYENZI en commune KANYOSHA de la province de BUJUMBURA. L'administration communale a ordonné que la victime soit enterrée immédiatement sans que des enquêtes ne puissent être menées en vue de son identification et celle de auteurs présumés.
7. En date du 13 juillet 2021, un corps sans vie ligoté en décomposition d'un homme non identifié a été découvert à la transversale 11 de la colline de RUSIGA, zone CIBITOKÉ en commune RUGOMBO de la province de CIBITOKÉ. Les auteurs ainsi que les circonstances dans lesquelles l'homme a été tué ne sont pas encore connues.
8. En date du 14 juillet 2021, un corps sans vie poignardé d'un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) originaire de GASARARA, connu sous le nom de Victor MIVUBA a été découvert dans la commune NYABIRABA dans les roches de la rivière NYABIRABA en province de

BUJUMBURA. Selon des informations en provenance de cette localité, la victime avait été disparue le 10 juillet 2021 lorsqu'il se rendait au chef-lieu de la commune pour faire enregistrer son mariage.

9. En date du 16 juillet 2021, un corps sans vie décapité et en décomposition d'un homme non identifié, a été découvert dans une bananeraie située dans la localité de BURIMA 1 zone GOMYI en commune MUTAMBU de la province BUJUMBURA. Le corps a été enterré sur ordre du chef de zone GOMYI avant que des enquêtes ne puissent être menées pour son éventuel identification ainsi que les auteurs de ce meurtre.
10. En date du 18 juillet 2021, un corps sans vie d'Oscar BUCUMI militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) a été découvert dans un fossé situé dans la localité de RUBANDA, zone GOMYI en commune MUTAMBU de la province BUJUMBURA. Selon une source dans la localité, des personnes non identifiées en tenues policières étaient visibles dans les environs depuis 17 heures et semblaient épier quelqu'un. C'est vers 20 heures lorsque la victime rentrait d'un bistrot que des cris ont été entendus par les habitants des environs du lieu du crime et par peur personne n'est allé voir ce qui se passait.
11. En date du 19 juillet 2021, un corps sans vie d'une femme a été découvert flottant sur les eaux de la rivière MUSANZAZA au pied de la colline BUTA en commune et province RUTANA. Le corps de la victime qui n'a pas été identifié, a été retiré de l'eau par les agents de la Croix Rouge de la localité et a été enterré sur ordre de l'administration locale sans effectuer des enquêtes.
12. En date du 20 juillet 2021, un corps sans vie d'Amiel BIKORIMANA a été découvert sur la colline RUGEREGERE de la commune RUGOMBO en province de CIBITOKÉ. D'après une source dans la localité, la victime a été assassiné à coup de machettes par des malfaiteurs non identifiés.

13. En date du 20 juillet 2021, un corps sans vie décapité et non identifié d'une femme a été découvert sur la colline MAYANGE de la zone BIGINA, commune KAYOGORO de la province de MAKAMBA. Les auteurs de ce crime ne sont pas encore connus.
14. En date du 23 juillet 2021, un corps sans vie de BUKURU Lazare âgé de 60 ans a été découvert poignardé sur la colline KIDIDIRI de la commune BUSONI en province de KIRUNDO. Les auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus.
15. En date du 24 juillet 2021, un corps sans vie et non identifié d'une femme a été découvert flottant sur la rivière RUVYIRONZA du côté de la colline RUTOKE en commune et province GITEGA. Les auteurs de ce crime ne sont pas encore connus.
16. En date du 27 juillet 2021, un corps sans vie d'un homme a été découvert près du marché de RUKAGO en commune GAHOMBO de la province KAYANZA. Les informations en provenance de cette localité indiquent que la victime travaillait au bistrot situé tout près du marché de RUKAGO et quatre personnes ont été arrêtées pour raisons d'enquêtes selon les mêmes sources.

- **CAS D'ENLEVEMENTS**

1. En date du 09 juillet 2021, Merthus MAHOROMEZA, gestionnaire du Motel City of Peace situé dans le quartier SHATANYA de la ville de GITEGA a été enlevé au lieu du travail en pleine nuit par un groupe de six personnes habillées en tenues civiles et policières qui l'ont embarqué à bord de leur véhicule de marque Jeep de couleur blanche portant la plaque d'immatriculation du gouvernement du Burundi et l'ont conduit vers une destination inconnue.

2. Elie NGOMIRAKIZA, président du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) dans la commune de MUTIMBUZI de la province BUJUMBURA a été enlevé le 09 juillet 2021 par des hommes armés habillés en tenue militaires qui l'ont conduit à bord du véhicule de type Hilux pick-up immatriculé A031A vers une destination inconnue. Elie a été enlevé en compagnie de 5 autres individus dont l'identité n'est pas encore connue. Selon les informations en provenance de la localité le véhicule dans lequel a été embarqué ces personnes appartient au commandant du 212ème Bataillon basé dans la forêt de RUKOKO Lieutenant-colonel Aaron NDAYISHIMIYE qui était accompagné par le chef de la zone de MARAMVYA dans la commune de MUTIMBUZI Gaston SINGORA. Depuis cette période, sa famille n'a aucune nouvelle d'Elie et s'inquiète pour sa sécurité.
3. Amuri KWIZERA, résidant au quartier de NYAKABIGA I, 15ème avenue n° 8 de la commune MUKAZA en Mairie de BUJUMBURA a été enlevé à 23 heures en date du 16 juillet 2021 non loin de son domicile par des hommes armés habillés en tenues militaires qui l'ont embarqué à bord de leur véhicule de type Toyota Hilux pickup aux vitres teintées vers une destination inconnue. Selon une source dans la localité, la victime prenait un verre avec ses amis quand ces militaires ont fait irruption et l'ont arrêté sans préciser le motif de son arrestation.
4. NCUTINUBUSA Gratien, pêcheur et militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant dans la localité de GISYO, zone KANYOSHA commune MUHA en Mairie de BUJUMBURA est introuvable depuis le 16 juillet 2021. Il a été enlevé par des gens en tenue policière à bord d'un véhicule de type Toyota Carina de couleur grise qui l'ont conduit vers une destination inconnue. Ses proches indiquent l'avoir cherché dans tous les cachots en vain.
5. Des policiers de l'API (Appui à la Protection des Institutions) ont enlevé en date du 22 juillet 2021 Berty NDUWAYEZU qui est employé de l'hôtel Royal Palace situé en zone KININDO de la commune MUHA en Mairie de BUJUMBURA. Selon les témoins sur place, ces policiers ont violemment frappé la victime avant de l'embarquer vers son domicile afin de fouiller sa

maison, après ils l'ont embarqué de nouveau vers une destination inconnue.

6. En date du 23 juillet 2021, Magnifique UWINGABIYE, récemment libéré de la prison centrale de MPIMBA dans le cadre de la mise en application de la grâce présidentielle a été enlevé par un des agents du SNR (Service National des Renseignements) en province de KAYANZA. Ses proches se disent inquiets pour sa sécurité du moment qu'ils n'étaient pas au courant du lieu où il a été emmené.
7. SABIMPA Serges qui est un infirmier au centre de santé de NYAKARAYI situé en commune NYABIHANGA de la province de MWARO est sans nouvelles depuis le 27 juillet 2021. Selon les informations en provenance de cette localité, la victime s'était rendue le matin de son enlèvement à son poste d'attache comme d'habitude mais avant d'y arriver des personnes en tenue policière à bord du véhicule de type Probox l'ont arrêté et embarqué vers une destination inconnue. Le mobile ainsi que le lieu de sa détention ne sont pas encore connus.
8. Cassien NIHOZEKO surnommé OUATTARA, résidant sur la colline TABA ,zone MURAMBA de la commune MUGAMBA en province de BURURI est sans nouvelles depuis le 28 juillet 2021 après qu'il ait été arrêté par des policiers dirigés par Moise ARAKAZA qui est chef de la police en commune MUGAMBA. Ses proches disent avoir cherché dans tous les cachots de la localité sans succès et demandent d'être tenu au courant du lieu de détention de cet homme et des faits qui lui sont reprochés.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours du mois de juillet 2021. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi pour cette période **trente-sept (37) cas** d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 01 juillet 2021, cinq (5) militants de la jeunesse du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) dont les noms sont Emmanuel MANIRAMBONA alias Mani, Sylvestre KWIZIGIRWA, Stanislas NDAMWANIYE , Eustache NDIKUNZIRA et Wilbert NDAYIKENGURUKIYE , résidant dans la localité de BIGOMA zone MUYIRA en commune KANYOSHA dans la province de BUJUMBURA ont été arrêtés par les jeunes imbonerakure dont un certain DIDO Faustin et Fabrice MITABARO accompagnés par les agents des services de renseignement. Ils seraient accusés d'avoir préparé les jets de grenades dans la Mairie de Bujumbura pour perturber la célébration de la fête de l'indépendance célébrée le 1^{er} juillet de chaque année.
2. En date du 01 juillet 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) du nom de NGENDAKUMANA Julien de la commune GATARA de la province KAYANZA a été arrêté sur ordre de l'administrateur de la commune GATARA. Il a été accusé de complicité avec les rebelles ce que les militants du CNL réfutent et parlent d'un montage en vue d'arrêter et incarcérer les militants de ce parti d'opposition. La victime a été conduite au cachot du SNR (Service National des Renseignements) à KAYANZA.
3. En date du 01 juillet 2021, quatre (4) militants du CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms d'Armel GIRUMUGISHA, Gilbert NZAHONKURA, Firmin BUTOZA et Vivien MUTABAZI résidant dans la localité de MADAMA ,zone MIGERA en commune KABEZI dans la province BUJUMBURA ont été arrêtés par les agents du service national de renseignement accompagnés par les jeunes imbonerakure dont vital

MITAKATAKA et Venuste SIBOMANA dit GANGI. Ils seraient accusés de préparer des jets de grenades afin de perturber la célébration de la fête de l'indépendance du Burundi. Leurs proches dénoncent une intolérance politique.

4. En date du 05 juillet 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) Jean Pierre MPAWENIMANA, un administratif en commune KIREMBA a été arrêté sur ordre de l'administrateur de cette commune de la province de NGOZI et incarcéré au cachot de la commune sans que le motif de son arrestation ne lui soit notifié.
5. En date du 08 juillet 2021, deux (2) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) dont le chef de colline KERI connu sous le nom de Herman NSHIMIRIMNA et MANARIYO Simon qui est représentant de la jeunesse du CNL en commune KIREMBA de la province de NGOZI ont été arrêtés sur ordre de l'administrateur de la commune KIREMBA puis détenu au cachot de la commune. Les mobiles de leur arrestation n'ont pas été communiqués.
6. En date du 09 juillet 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant sur la colline RUBANDA de la zone MPINGA, commune VUGIZO de la province MAKAMBA connu sous le nom d'Innocent NDAYIRAGIJE a été arrêté à son domicile par les agents du service national des renseignements à bord de deux véhicules sans plaques d'immatriculation. Ses proches disent craindre pour sa sécurité à voir les conditions dans lesquelles il a été embarqué.
7. En date du 13 juillet 2021, quatre (4) militants du CNL (Congrès National pour la Liberté) : Adalbert BAKINA ,Philémon TWUNGUBUMWE, Gaston BIZIRINTOKE et Thierry CISHEMEYE résidant dans la localité de MUKONKO en commune NYABIRABA dans la province BUJUMBURA ont été arrêtés par des hommes armés en tenues policières et militaires puis embarqués dans un véhicule double cabine de couleur blanche sans plaque d'immatriculation. Depuis, personne ne les a revus. Leurs familles indiquent avoir perdu l'espoir de les retrouver.

8. En date du 15 juillet 2021, deux (2) militants du CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Pascal SINZIMUNSI et Pierre Claver KIRAHAGAZWE résidant dans la localité de RUYAGA, zone et commune KANYOSHA dans la province BUJUMBURA ont été arrêtés par des personnes en tenues policières à bord d'un véhicule double cabine de couleur blanche sans plaque d'immatriculation. Leurs proches indiquent les avoir cherchés dans tous les cachots en vain et craignent pour leur sécurité.
9. En date du 15 juillet 2021, Emmanuel NDAYISHIMIYE militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) originaire de la colline de RURAMBA en commune de KAYOKWE de la province de MWARO a été arrêté à KIBUMBU par des agents du SNR (Service National des Renseignements) sur ordre du secrétaire communal du CNDD-FDD en commune de KAYOKWE et a été embarqué à bord d'un véhicule Toyota Hilux Pickup aux vitres teintées vers une destination inconnue. Sa famille s'inquiète pour sa sécurité et demande d'être tenue au courant du lieu de sa détention.
10. En date du 16 juillet 2021, quatre (4) militants du CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Djuma HABURINGINGO, Ildephonse MINANI, Jean Baptiste MATEO et Albert NKURUNZIZA résidant dans la localité de BUHONGA, zone RUYAGA en commune KANYOSHA dans la province BUJUMBURA ont été arrêtés chez eux pendant la nuit par des agents du service national des renseignements guidés par un certain Justin NDIKUMWENAYO alias NZIKO, un des responsables des démobilisés du CNDD- FDD. Ils ont été ligotés puis embarqués dans un véhicule de type Suzuki sans plaque d'immatriculation. Ils ont été accusés de rébellion. Depuis leurs arrestations personne ne les a revus et leurs familles ont cherché dans tous les cachots sans succès.
11. En date du 16 juillet 2021, deux (2) militants du CNL (Congrès National pour la Liberté) qui rentraient du chantier au quartier GASEKEBUYE, connus sous les noms de Isaac KIBIMBA et Désire NCUTIMAGARA ont été arrêtés près de leurs domiciles situés dans la localité de MUVUNE, zone RUYAGA en commune KANYOSHA de la province de BUJUMBURA par des hommes

armés à bord du véhicule de type Toyota Carina qui les ont embarqués vers une destination inconnue.

12. En date du 16 juillet 2021, Nadine KANYANGE, une jeune fille originaire de la colline de BIKOBE, zone de GITARA, commune de MABANDA de la province de MAKAMBA a été arrêtée chez elle à GAHAMA dans la même commune par Méroé NTUNZWENIMANA, chef du Service national de renseignement (SNR) en province de MAKAMBA. La victime a été embarquée à bord du véhicule du SNR et a passé la nuit au cachot du commissariat provincial de MAKAMBA avant d'être emmenée d'abord au domicile de ce chef du SNR puis le lendemain, elle a été amenée à BUJUMBURA dans les enceintes du cachot des renseignements tout près de la Cathédrale Régina Mundi, elle a été transférée à la prison centrale de Mpimba, elle serait accusée de collaborer avec les groupes armés.
13. En date du 19 juillet 2021, Evelyne KAMIKAZI résidante de la colline MPOTSA de la commune MUGAMBA en province BURURI a été arrêtée par les agents de la police sur ordre d'ARAKAZA Moïse, commissaire en chef de la police à MUGAMBA puis elle a été amenée au cachot du service national des renseignements à Bujumbura où elle aurait été torturée. Les habitants de la localité s'inquiètent du sort qui lui a été réservé. La victime serait arrêtée parce que son époux serait en exil ce que dénoncent ses proches, selon la loi personne ne doit être puni en lieu et place de l'autre, la responsabilité pénale étant personnelle.
14. En date du 23 juillet 2021, un commerçant résidant sur la colline et zone RUSAMAZA de la commune GIHOGAZI en province de KARUZI, surnommé Beatus a été arrêté et détenu au cachot de police à GIHOGAZI. Selon des informations en provenance de cette localité, ce commerçant avait accompagné le chef de zone RUSAMAZA au chef-lieu de la commune, ce dernier avait planifié qu'il soit emprisonné du fait d'un différend qui les oppose concernant la commercialisation des produits BRARUDI du moment que les deux hommes possèdent des bistrot l'un à côté de l'autre, ce chef de zone voulant écarter de ce commerce son concurrent Beatus. Les habitants de cette localité demandent que cet homme soit rétabli dans ses

droits et que la concurrence puisse être fait suivant la loi qui la régit et non pas par force des administratifs.

15. En date du 24 juillet 2021, cinq (5) personnes dont Désiré NGABIRANO Dismas NZOKIRA ,Jean Pierre TUYISENGE ont été arrêtés en commune MUGAMBA tandis que Gérard BIGIRIMANA a été arrêté en zone KANYOSHA de la Mairie de BUJUMBURA, Gérard est le frère d'Evelyne KAMIKAZI arrêtée à Mugamba le 19 juillet 2021. Des sources à MUGAMBA disent que toutes ces personnes ont été arrêtées par des agents du service national des renseignements(SNR) en collaboration avec le commissaire de police à MUGAMBA dénommé Moise ARAKAZA. Les proches de ces personnes s'inquiètent du sort réservé à ces personnes qui seraient détenues au cachot du service national des renseignements à Bujumbura.

16. En date du 28 juillet 2021, Éric RUVINGOGA chef charroi à l'usine de thé de TORA(OTB) a été arrêté et détenu au cachot de police en commune MUGAMBA. Il serait accusé de détention illégale d'armes à feu après que des policiers dirigés par Moise ARAKAZA chef de la police MUGAMBA aient effectué une fouille perquisition dans un ménage appartenant à feu RWURI Joseph père d'Eric et ces policiers ont dit qu'ils ont trouvé des balles de fusils de type AK47 chez lui. Les proches de la victime dénoncent un montage et demandent la libération d'Éric parce que rien ne lui est reproché du moment qu'il ne vivait pas dans ce ménage.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de juillet 2021. En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux

actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi **trois (3) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont été recensés durant ce mois de juillet 2021.

▪ **TORTURE**

1. En date du 03 juillet 2021, un militant du CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de Prosper NAHIMANA sur la colline de RUVUMPU de la commune de KIREMBA, en province de NGOZI a été blessé à coups de gourdins par un groupe d'Imbonerakure en patrouille lorsqu'il rentrait chez lui. Aucun des agresseurs n'a jamais été arrêté quoiqu'ils soient connus.
2. En date du 05 juillet 2021, une jeune fille du nom de Cécile IRADUKUNDA serveuse dans un bistrot de la localité a été battu par un groupe d'imbonerakure sur la colline de NYESHANGA au village 3 de la commune de GIHANGA en province de BUBANZA. Selon une source dans la localité, la victime rentrait de son lieu de travail lorsqu'elle est tombée dans un groupe d'imbonerakure qui l'ont malmené. .
3. En date du 18 juillet 2021, Emmanuel NDEZWENIMANA, militant du parti CNL (Congrès National pour la liberté) sur la colline MUYANGE en commune BUGENYUZI de la province de KARUZI a été battu par des imbonerakure dirigés par un certain célestin NIYUNGEKO surnommé KIYEMBE suite à son appartenance politique. Les habitants de cette localité demandent des enquêtes et que ceux qui ont torturé ce citoyen soient appréhendés et jugés selon la loi.

- **CONCLUSION.**

Le mois de juillet 2021 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Des cas d'enlèvements et d'arrestations arbitraires et illégales s'intensifient à l'endroit des opposants CNL ou d'autres personnes qui sont actuellement dans la ligne de mire du pouvoir comme les démobilisés ex Fab ou les jeunes tutsi .

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continue des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Mettre fin aux multiples violations des droits de l'homme conformément à ses engagements nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme,
- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire ,
- ✓ Se saisir des cas récurrents de violations des droits de l'homme à l'endroit des opposants politiques et punir les auteurs de ces actes,
- ✓ Veiller au respect de la loi dans les opérations de la police et garantir un procès équitable aux prévenus.

- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme en particulier les cas dénoncés d'enlèvements et de détentions arbitraires .

- **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.